

Pour se loger à moindre coût, ils

Des Azuréens ont adopté une autre façon d'habiter, moins onéreuse et surtout plus solidaire : la coopérative. Une quinzaine de projets sont en gestation. Mais comment ça marche concrètement ? Reportages à

Un foncier très cher, des logements sociaux insuffisants... Face à la crise du logement, l'habitat participatif, très développé en Europe du Nord, commence à faire des émules sur la Côte d'Azur. À Biot et à Lorgues par exemple, des femmes et des hommes ont décidé de construire ou rénover à plusieurs un lieu de vie, sans promoteurs.

L'intérêt: des coûts d'acquisition ou de rénovation partagés, des charges réduites... Ce type d'habitat allège de près de 20 % la facture logement. Et permet aussi de vivre un quotidien fait d'échanges.

Comment ça marche? Chacun dispose d'un appartement privé, mais les habitants partagent des espaces: buanderie, salle des fêtes, jardin... Comme à Biot.

À trois kilomètres du village, Patrick et Hélène Chagneau ont réalisé leur rêve: créer un habitat partagé. Ils ont entraîné des amis et enfants dans cette aventure. Depuis trois ans, neuf familles vivent ici. Avec bonheur. Ils sont devenus propriétaires, à un prix près de 20 % plus bas que celui du marché.

Chacun chez soi, mais des espaces communs

Adjoint au maire de Biot en charge de l'économie sociale et solidaire depuis 2014, Patrick Chagneau aimerait bien développer ce type d'habitat sur sa commune. « On a de vrais problèmes de logement, le foncier est rare et cher. À Biot, sur certains programmes, on a décidé de réserver une partie à l'habitat partagé. Mais c'est aux particuliers de monter leur dossier. » Un parcours long et complexe en l'absence d'un vrai cadre juridique. « À l'étranger, en Suisse ou au Canada par exemple, ce système est beaucoup plus répandu car la légis-



lation est plus favorable », souligne Françoise Clavier, cheville ouvrière d'une coopérative d'habitants à Lorgues.

À Zurich, l'une des villes les plus chères d'Europe, ce système s'est ainsi développé pour permettre

aux personnes qui disposent de revenus modestes de se loger. Aujourd'hui, un logement sur cinq y appartient à des coopératives d'habitation. Les loyers sont 30 % moins chers que dans le parc privé.

« La loi Alur devrait changer la donne », espère Françoise Clavier. Elle dote en effet l'habitat participatif d'un cadre légal de nature à faciliter cette « troisième voie » d'accès au logement. Donnera-t-elle des ailes à la quinzaine de pro-

jets en gestation dans les Alpes-Maritimes et le Var ?

Dossier : Sophie CASALS
(scasals@nicematin.fr)
Photos : Philippe BERTINI



à Biot, neuf familles vivent dans cette copropriété pas comme les autres.

(Photo Loris Siméon)

